

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

### Liste des délibérations du conseil municipal du 30 mars 2023

#### Décisions du maire

- N° 2023-03-02 : Demande de garantie d'emprunt d'Alter Public  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-03 : Convention de co-financement avec l'association L'Outil en Main  
Beaupréau-en-Mauges  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-04 : Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Garenne à Gesté pour projet  
d'extension des infrastructures communales  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-05 : Acquisition de parcelles rue Jean de Béjarry à Gesté  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-06 : Lotissement Le Petit Anjou au Pin-en-Mauges : vente du lot n°7  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-07 : Cession immeuble situé place du Cardinal Luçon et impasse de l'Eglise à  
La Jubaudière  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-08 : Cession immeuble situé à l'angle de la rue du Souvenir et du chemin  
des Mussaudières à Gesté  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-09 : Avenant n°1 à la convention de concession d'un parc public de  
stationnement à long terme situé à la Promenade à Beaupréau  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-10 : Convention relative à la mise en place des itinéraires de promenade et de  
randonnée – La Gauthrèche à La Jubaudière – par l'association Ass des  
Cités du Secours Catholique  
**Adoptée à l'unanimité**
- N° 2023-03-11 : OPAH-RU : attribution de subventions  
**Adoptée à l'unanimité**

.../...

- N° 2023-03-12 : ICPE : avis du conseil municipal pour la restructuration de l'élevage porcin du Gaec la Breffière à Gesté  
**Adoptée à la majorité par 46 voix pour, 6 contre et 5 abstentions**
- N° 2023-03-13 : Adhésion à la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies avec le SIEML  
**Adoptée à la majorité par 53 voix pour et 4 contre**

Affiché et publié le 6 avril 2023

Franck AUBIN  
Maire de Beaupréau-en-Mauges

